



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2014 - N° 245 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 17 décembre 2014

Participent à la réunion, les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
X Arrivée 9h30	Alban MANCHERON
X	
X	
X	
X	
X Abste 9h40-11h15	Camille MARTINAND-MARI
X Départ 9h30	Pascale GALL-BORRUT

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	Adam ALI
	Maurizio NOBILI
X	
X	
X	
	Valérie ROLLAND
	Michelle JOAB

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
 Erwan PORTAL (suppléant)
 Laëtitia **CASTELLA**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Renaud **SOROT**
 Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
 Chelsea **BOOTH**
 Claire ALEXANDRE (suppléant)
 Camille **HOULDINGER**
 Julie DENIS (suppléant)
 Bruno **VISSE**
 Valentin BRUCKLER (suppléant)
 Safiya **CISSE**
 Alexandra HEAPE (suppléant)
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**
 Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Renaud SOROT
X	
X	
X Arrivée 9h30	
X	
	Safiya CISSE

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUÏ**
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
	Dalila HAMMAR

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Jean-Pierre PECOUL
	Martin IN
	Isabel DURAO-CABECA

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
X	

34 membres présents ou représentés en séance

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-Président Délégué à la professionnalisation
Emmanuel VIGNAL

- Directeur(trice)s adjoint(e)s
Alain HOFFMANN
Maurizio NOBILI
Olivier THALER

- Chargés de missions
Thierry BRETAGNON

- Directeur(trice)s de Département
Thierry BRETAGNON (Physique)
Stéphane GASCA (Langues)
Béatrice ROY (Chimie)
Bruno TOURAINE (Bio : MV)

- Chefs de service
Emilie BLANCHARD (OFRI)
Béatrice BOYER (Communication)
Lucie DUPUY de CRESCENZO (Planning et Logistique)
Christiane FRAMBOURG (Master)
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Nicole MAGNAN (Licence)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des moyens Humains et Financiers)
Christophe TUGAUT-BRIGARDIS (SIPEF)

- Invités exceptionnels
Stéphane BASEILHAC - Responsable Master Maths
Ana BOZOVIC - CREUFOP, Chargée de mission formation continue
Cédric DUBAIL - Chargés vacataires d'enseignement
Hélène DURAND - Directrice CFA
Cathy FEIST - CREUFOP, Coordinatrice site de Nîmes
Zoubida SAYAH - FdS Gestionnaire formation apprentissage
Arnaud VIRAZEL - Responsable Master EEA
Sophie WINKEL - CREUFOP Gestionnaire formation apprentissage

- Secrétaire de séance
Sandra GAUCERAND (Ass. Direction, FdS)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8 h 45. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV n°244 - Conseil du 22 octobre 2014,
- 3- Point « Festisciences 2014 »,
- 4- Cadrage des MCC relatif aux Sportifs de Haut Niveau - SHN -,
- 5- Point sur la démarche Qualité et l'Agenda 21,
- 6- Présentation de l'Alternance à la FdS,
- 7- Point sur l'Offre de formation,
- 8- Présentation et vote de projets étudiants,
- 9- Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **Vade-mecum vacations d'enseignement - service Gestion des Moyens humains et financiers**

M. HALBOUT débute ce premier point d'actualité en invitant **M. DUBAIL**, Gestionnaire Ressources Humaines au sein du service des Moyens humains et financiers de la Faculté, à présenter le vade-mecum des vacations d'enseignement 2014-2015.

M. DUBAIL expose le document - *cf. Annexe 1* -.

M. HALBOUT remercie **M. DUBAIL** pour la réalisation de ce memento.

M. HALBOUT précise que ce vade-mecum des vacations d'enseignement sera communiqué à l'ensemble de la communauté enseignante de la Faculté des Sciences de Montpellier ainsi qu'aux secrétaires de département.

M. BOUBY prend la parole en précisant, préalablement, qu'il trouve ce travail très intéressant mais il s'interroge quant à son opportunité notamment dans le contexte de la nouvelle université. Ce document, s'il reprend ce qui se fait au sein de notre établissement, sera-t-il toujours d'actualité dans un mois ?

Aussi, **M. BOUBY** pense qu'il est dommage d'avoir effectué ce travail important si tardivement car tout va être modifié à partir du 1^{er} janvier prochain. Il pense qu'il faudra produire un nouveau document l'an prochain pour l'adapter aux seules pratiques de l'Université Montpellier 1.

Du reste, **M. BOUBY** remarque que les dates de paiement des vacations ne sont pas clairement indiquées. Il rappelle qu'il est indispensable pour les vacataires d'enseignement de savoir quand ils seront rémunérés.

M. HALBOUT lui répond que les enseignants vacataires sont rémunérés au fil de l'eau. La mise en paiement est réalisée lorsque les enseignements sont terminés. A l'issue de ceux-ci, une saisie mensuelle est effectuée par le service des Moyens humains et financiers mais le paiement, il convient de le préciser, est parfois retardé par des pièces manquantes au dossier.

Pour répondre à la première remarque de **M. BOUBY**, **M. HALBOUT** rappelle que durant l'année universitaire 2014-2015, la Faculté des Sciences est encore sous le « régime de fonctionnement » de l'Université Montpellier 2. Il était donc important de rédiger ce vade-mecum d'autant plus qu'il attache une grande importance aux écrits. Par ailleurs, lors des discussions à venir avec la nouvelle Présidence, la Faculté pourra produire ce document et montrer ce qui a été mis en place et ce qui fonctionne bien !

M. HALBOUT n'est pas pessimiste mais veut rester prudent : « il faut défendre notre mode de fonctionnement ».

M. BOUBY indique qu'il a participé, la veille de ce Conseil, à un CHSCT commun aux universités Montpellier 1 et 2. Au vu de ce qu'il a pu entendre, il est très inquiet car il craint que les temps à venir soient difficiles et que les écrits d'aujourd'hui ne servent plus à rien !

M. GASCA demande s'il y aura une avancée ou une période d'exception concernant le cumul des vacataires qui enseignent à la fois au sein de l'Université Montpellier 1 et de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT répond qu'il y aura en effet cette année une période de transition pour limiter les règles de plafond. Ensuite, cette codification en matière de plafond d'heures complémentaires et de vacances sera discutée au sein des Conseils centraux.

M. IMBERT s'interroge sur la durée de vie des informations données dans le logiciel VAC-ENS. Lors de la mise en place de cette base de données, il avait été question qu'elle soit durable. Or, cette année, il a été demandé aux vacataires de remplir à nouveau l'application informatique.

M. IMBERT indique que cela « agace » un certain nombre de vacataires car il s'agit d'une démarche qui peut paraître assez lourde et fastidieuse pour certains collègues, sachant qu'il est demandé des informations pérennes telles que le numéro de Sécurité sociale, la pièce d'identité, ...

M. DUBAIL prend la parole et répond que les enseignants vacataires sont invités à actualiser leur situation administrative. Les documents pérennes ne sont pas redemandés : les informations « durables » sont automatiquement conservées d'une année sur l'autre. Les autres documents obligatoires, tels que les demandes d'autorisation de cumul, les bulletins de salaires, ... sont nécessairement requis car ils sont annuels.

Pour **M. THALER**, cette question est pleinement justifiée car il manque à l'application VAC-ENS un mode d'emploi explicitant comment utiliser ce logiciel : on pourrait simplement rappeler ce qui vient d'être dit.

M. BOUBY demande si les logiciels actuels seront toujours pérennes l'an prochain. Il est prévu que l'université passe sur l'application informatique SIAM selon la volonté de l'UM1 et ce, sans que les personnels de l'université de Montpellier ne soient formés sur ce logiciel.

M. HALBOUT indique que le prochain vade-mecum de la Faculté des Sciences portera justement sur les systèmes d'information « Pédagogie ».

Mme ROY note que les personnels administratifs et techniques titulaires ou contractuels peuvent assurer des vacances d'enseignement en dehors des heures de service ou pendant une période de congés. Aussi, elle ne voit pas comment ces personnels peuvent enseigner pendant les vacances universitaires.

M. HALBOUT précise qu'il s'agit de leurs périodes de congés annuels et non des seules vacances universitaires.

M. GUEVELLOU prend la parole et ajoute qu'ils doivent être en situation de congés annuels pour dispenser des enseignements et qu'ils ne peuvent pas effectivement le faire durant leurs heures de service. Il s'agit de dispositions obligatoires.

Pour **M. BOUBY**, cette question est pertinente car il y a une inégalité de traitement entre les personnels enseignants et les personnels administratifs et techniques.

M. BOUBY fait référence à un texte rédigé par le département de Chimie permettant à la Recherche d'utiliser les salles de TP et contraignant par là-même, les personnels techniques à assurer le travail en plus des enseignements classiques, au sein de ces locaux. Cela engendre une surcharge de travail qui sera obligatoirement à accomplir durant les périodes d'ouverture de la Faculté. Par ailleurs, ces personnels ne pourront pas être rémunérés en vacances car cela est réalisé durant les heures de travail. Cela signifie bien que les personnels administratifs et techniques sont là pour travailler et être « corvéables à merci » alors que dans le même temps, les enseignants qui feront des heures pour utiliser ces salles, seront payés en heures complémentaires !

M. BOUBY rappelle qu'il est contre le prêt et l'utilisation des salles de TP à d'autres fins que les enseignements propres à la Faculté.

M. BOUBY redit que les personnels techniques sont amenés à prendre leurs congés hors période d'enseignement, contrairement aux personnels administratifs qui peuvent prendre leurs congés à ce moment-là. Il s'agit d'une vraie aberration !

Pour **M. BOUBY**, ce sont toujours les mêmes qui font le travail et qui n'ont aucune reconnaissance : l'argent va toujours aux mêmes !

M. HALBOUT entend cette alerte. Concernant les textes en préparation dans les Départements d'enseignement, il rappelle que ceux-ci doivent être présentés et validés en Conseil de la Faculté.

M. MANCHERON demande si les heures réalisées au-delà des heures complémentaires sont comptabilisées.

M. HALBOUT indique que ces heures sont bien référencées et apparaissent sur le bilan présenté en fin d'année. Pour l'année 2013-2014, plus de 1 000 heures ont été faites au delà des limitations de service.

b- Etudiants en situations de handicap

M. HALBOUT fait référence à différents articles parus dans la presse durant ces dernières semaines - Direct Montpellier Plus -. Il explique qu'une étudiante en situation de handicap a réagi au traitement dont elle aurait été victime par les services de l'Université Montpellier 2 et notamment, celui des services administratifs de la Faculté des Sciences et de l'Université.

M. HALBOUT indique que l'ensemble des services s'est senti fortement et injustement attaqué par ces allégations ! Aussi, il est important de rappeler que la prise en charge des étudiants en situation d'handicap concerne toute la communauté éducative du campus universitaire, enseignants, personnels et ... étudiants !

Pourtant, **M. HALBOUT** regrette qu'il y ait encore des enseignants qui ne se conforment pas aux règles applicables comme celle du tiers-temps par exemple. Il faut donc rester très vigilant !

M. HALBOUT entend noter le travail remarquable réalisé par l'ensemble des services de la composante pour assurer un accueil de qualité des étudiants en situation de handicap. Il ne faut pas confondre les relations tendues entre un enseignant et un étudiant et, l'accueil réalisé pour lequel il y a des retours très positifs !

M. BOUBY confirme effectivement l'existence de cette polémique mais ajoute que les services font leur maximum avec les moyens qui leur sont donnés ! Ces ressources ne sont pas à hauteur de ce que l'on pourrait attendre d'une université dite « d'excellence » !

M. BOUBY rappelle que l'Université Montpellier 2 est très en retard dans la mise en œuvre des directives ministérielles alors même que le ministère n'accorde pas les moyens pour la mise en place effective de ce qu'il demande en politique de handicap ! Il faut se mettre à la place des personnes handicapées pour qui le parcours est assez difficile sur le campus de l'Université Montpellier 2, même si des efforts ont été faits et il faut le souligner !

M. HALBOUT confirme les propos de **M. BOUBY** et précise qu'effectivement la Faculté des Sciences a des étudiants qui sont en situation de souffrance et qui mériteraient une meilleure prise en charge mais ce n'est pas en se tapant les uns sur les autres qu'on améliorera les choses !

Pour **M. IMBERT**, il faudrait que l'UM2 et la Faculté des Sciences soient actives sur la formation des enseignants-chercheurs concernant la prise en charge des étudiants en situation de handicap. Une politique de formation se met en place mais il y a un manque de participation évident de la communauté enseignante. Il faut dès lors tous les inciter à suivre cette formation.

M. HALBOUT indique qu'un travail important de communication est effectué dans ce domaine au sein des Départements d'enseignement mais il reste encore un « gros » travail de sensibilisation à effectuer.

M. BOUBY prend la parole en citant l'exemple d'un TP en Chimie au sein duquel est intervenue une réflexion sur l'accueil d'une personne à mobilité réduite : les salles ne sont pas équipées, non seulement pour les formations de Licence 1 mais aussi de Licence 3 et de Master. Une réflexion indispensable doit être menée sur les structures pérennes pour l'accueil de ces étudiants au sein de nos locaux.

M. HALBOUT indique qu'il avait suivi cette réflexion mais dans ce genre d'approche, l'expérience montre que la Faculté a su s'adapter aux nouvelles situations. A titre d'exemple, dans tous les travaux réalisés au niveau des bâtiments 23 et 25, les paillasses et la circulation au sein des salles de TP ont été ajustées au passage de fauteuils roulants. Les différents handicaps ont ainsi été pris en compte : on avance donc !

M. BOUBY souhaite faire observer que le problème qui demeure est surtout d'ordre financier.

c- Centre Universitaire de Mayotte et Relations internationales

M. HALBOUT rappelle que l'établissement a créé une Licence au sein du Centre Universitaire de Mayotte. Toutefois, il a été noté que les étudiants issus de ce cursus rencontraient de grosses difficultés, notamment au niveau de l'adaptation en Métropole mais aussi en termes de niveau d'études. Un point de situation sera en conséquence prochainement réalisé sur cette coopération, sachant que d'ici quelques années, le Centre Universitaire de Mayotte volera de ses propres ailes.

M. HALBOUT invite les conseillers à lui faire parvenir leurs éventuels retours.

M. HALBOUT rappelle que cette année, la Faculté accueille des étudiants issus du portail Curie, à dominance Math-Info-Physique pour lesquels il faudra effectuer un point d'étape.

Concernant les Relations internationales, **M. HALBOUT** fait part d'un certain nombre de projets en cours montés par les Départements d'enseignement. Il souligne par ailleurs les nombreuses actions du service de **Mme BLANCHARD**, Responsable administrative adjointe en charge des Relations internationales.

d- Systèmes d'information

M. HALBOUT rappelle que le prochain vade-mecum portera sur les systèmes d'information « Pédagogie ». Un groupe de travail composé de Directeurs de département, de Chargés de mission et du Responsable administratif sera mis en place ; les élus qui le souhaitent peuvent le rejoindre. L'enjeu est très important, surtout dans le contexte de l'Université de Montpellier.

e- Vols dans nos locaux

M. HALBOUT informe l'assistance que des vols dans les salles de TP de la Faculté se sont produits récemment. La Direction en a immédiatement informé la DPI et la DEAC/UM2. Aussi, depuis quelques semaines, une action relative à la fermeture des portes et à la mise en sécurité des salles est menée. Des travaux sur l'entrée de ces salles sont en cours de réalisation.

f- Plaquettes Communication

M. HALBOUT évoque la création de nouvelles plaquettes de communication qui seront notamment distribuées dans les salons étudiants. Chaque année, la Faculté essaie d'améliorer sa communication, et un travail très important est mené là-dessus !

g- Comités de sélection

M. HALBOUT rappelle les débats tenus en Conseil sur l'ensemble des profils de poste. Il précise toutefois qu'une de ces discussions n'est pas achevée : le Conseil avait émis une alerte sur un poste du Département d'enseignement Biologie-Ecologie. Depuis, il n'y a pas eu de nouveaux débats au sein des Conseils centraux mais **M. HALBOUT** portera la discussion relative à ce poste en particulier. Concernant l'ensemble des profils de poste, le Conseil devra rester vigilant sur la constitution des Comités de sélection qui seront constitués dans le cadre de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT informe l'assemblée que dès la rentrée de janvier, il convoquera un Conseil restreint qui émettra un avis sur la constitution de ces Comités de sélection.

h- Elections

M. HALBOUT rappelle que les résultats des élections qui se sont déroulées les 18 et 20 novembre derniers ont été communiqués à toute la communauté universitaire.

M. HALBOUT explique, qu'à titre personnel, il avait deux priorités :

- veiller au respect de la pluralité,
- aider au processus de rassemblement.

Même si les résultats sur le campus Triolet ont suscité des interrogations, on ne peut que constater que la Faculté des Sciences ne vote pas « en bloc » et **M. HALBOUT** se réjouit d'une part du fait que les différentes sensibilités soient représentées au sein des Conseil, et, d'autre part, que ce vote n'ait pas donné lieu à des affrontements inutiles.

Pour **M. BOUBY** au vu des résultats définitifs, il est important de noter le désaveu total de l'équipe de Direction de l'Université Montpellier 2 !

A cet effet, **M. BOUBY** est ravi que les personnels aient voté pour la liste intersyndicale.

M. BOUBY regrette fortement que nous vivions dans un monde qui n'a plus rien de démocratique ! Il rappelle que les personnels de l'Université Montpellier 1 ont voté « comme d'habitude » pour une même et seule personne car ils n'avaient pas le choix de voter pour une autre : cela est assez significatif des risques qui nous attendent dans le contexte de la Nouvelle Université !

M. BOUBY explique que SUD Education est inquiet quant au travail mené depuis de longues années avec les équipes de l'UM2, tant concernant la mise en place des politiques BIATSS que celles qui s'adressent aux enseignants-chercheurs, aux enseignements et à la pédagogie. **M. AUGÉ** n'est pas **M. ROBERT** qui avait fait campagne sur trois points : « collégialité, subsidiarité, transparence ».

M. BOUBY entend faire noter qu'il n'y a aucune collégialité, aucune transparence et aucune subsidiarité !

M. BOUBY explique pourtant qu'il préfère avoir à faire à **M. AUGÉ** qui dit clairement ce qu'il va faire qu'à **M. ROBERT** qui a toujours fait de « belles promesses » et qui, au final, faisait ce qu'il voulait !

M. BOUBY note par exemple que pour la mise en place de la COMUE, rien n'a été fait dans la transparence !

Pour **M. BOUBY**, les personnels et les étudiants de la Faculté des Sciences ont beaucoup de souci à se faire !

M. BOUBY espère que la composante fera « bloc » pour défendre la transversalité de ses enseignements et son fonctionnement propre qui doit être fortement soutenu, même s'il y a eu des couacs ici ou là ...

M. BOUBY espère que toute la communauté sera soudée pour défendre les intérêts de la Faculté des Sciences de Montpellier !

M. HALBOUT informe les conseillers que **M. AUGÉ** a souhaité s'entretenir avec l'équipe de Direction de la Faculté et qu'il a fait part immédiatement à ce dernier de son souhait de l'inviter à s'exprimer devant le Conseil et ce, dès qu'il sera élu. Le Conseil de la Faculté n'a pas pour tradition de recevoir les candidats mais **M. HALBOUT** souhaite que le Président une fois élu, puisse venir répondre aux questions des conseillers.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences est plurielle et il faut absolument maintenir cette pluralité ! A cet effet, il pense profondément que toutes les sensibilités cohabitent sereinement au sein de la composante : « cela, il faut s'en réjouir ! »

S'agissant de l'intégrité de la Faculté des Sciences, **M. HALBOUT** indique que la communauté a statué sur le fait que notre composante souhaitait rester une structure d'enseignement transversale. En conséquence, il n'y a aucune raison pour que la Faculté des Sciences de Montpellier ne fonctionne à l'avenir différemment : une organisation « fédérale » a été mis en place et elle a fait ses preuves quand bien même il faudrait encore travailler sur leur fonctionnement interne des Départements d'enseignement.

M. HALBOUT ne se dit pas inquiet. Les dernières élections ont clairement démontré que sur notre campus, le message qui prédomine est celui de la pluralité. Il faut que la future gouvernance entende cela : il n'y a pas de blanc-seing.

Mme DURAO-CABECA s'inquiète des questionnements et des propos entendus ce jour au sein de ce Conseil.

Pour **M. HALBOUT**, l'unique enjeu est la poursuite de tout le travail actuellement mené au sein de la Faculté. **M. HALBOUT** espère en conséquence que ce Conseil ne sera pas dissout et qu'il pourra pleinement œuvrer durant les trois années à venir. « S'il n'y a plus d'Université Montpellier 2, il reste la Faculté des Sciences de Montpellier ! »

En compléments du discours de **M. HALBOUT**, **M. BOUBY** ajoute qu'il existe un contre-pouvoir important qui n'est pas suffisamment « connu » : il s'agit des Comités Techniques issus notamment des élections professionnelles. Pourtant, **M. BOUBY** a fâcheusement l'impression que les tutelles - ministérielles et universitaires - ont tout intérêt à ce que ces élections demeurent confidentielles et que personne n'y participe !

Pour illustrer son propos, **M. BOUBY** souhaite évoquer la procédure du vote électronique devant permettre aux personnels de récupérer préalablement, un mail institutionnel académique - « qui existe de longue date mais dont personne n'avait connaissance ! » -, pour ensuite pouvoir s'inscrire sur le site du ministère. Les organisations syndicales se battent depuis des mois pour qu'il y ait une information suffisamment claire de la part de l'Université Montpellier 2 explicitant l'importance de ces élections nationales et leur mise en œuvre, ne serait-ce que par rapport à la représentativité des organisations syndicales. « Quel le constat ? Rien n'est fait alors que les élections ont lieu le 4 décembre prochain ! »

M. BOUBY note que des informations sont certes disponibles sur le site de l'Université Montpellier 2 mais les professionnels de foi pour ne citer que cet exemple, auraient dû être adressées individuellement à chaque agent et à ce jour, rien n'a été fait !

Par conséquent, **M. BOUBY** considère que les différentes instances nationales et locales tendent à limiter sciemment la diffusion des informations en contrecarrant la représentativité des syndicats.

M. BOUBY pense que cela résulte directement de la mise en œuvre de la loi sur la représentativité : les syndicats qui n'obtiendront pas un siège au CTMSR ne seront plus représentatifs ; cela signifie que les personnels appartenant à cette organisation ne pourront plus bénéficier de décharge syndicale, ne pourront plus émettre d'appels à la grève, ... Au vu de l'enjeu aussi important, l'absence de diffusion et la complexité de la procédure pour les personnels relève « d'un foutage de gueule » de la part du ministère et de l'Université Montpellier 2.

M. BOUBY rappelle que l'UM2 doit tout mettre en œuvre pour ces élections au CTMSR : « rien n'est fait correctement ! »

M. HALBOUT reprend la parole en rappelant que ces élections se dérouleront le 4 décembre prochain. Même s'il ne s'agit pas d'une prérogative directe de la Faculté des Sciences, il souhaite qu'un message - via ses propres listes de diffusion - soit diffusé à toute la communauté afin que toute la composante se mobilise car il est indispensable qu'il y ait un relai suffisamment visible.

M. HALBOUT explique que le Comité Technique demeure l'instance au sein de laquelle tous les textes réglementaires, engageant des changements structurels au sein des universités, sont présentés. Le CT qui a un pouvoir de temporisation, notamment quand il vote à l'unanimité contre une mesure ; il dispose d'une prérogative d'information importante. Il est dès lors essentiel pour **M. HALBOUT** d'avoir des relais au sein de cette assemblée.

Mme JOAB insiste sur l'effort important de sensibilisation qui doit être mené sur ces élections. Elle compte sur la Direction de la Faculté pour faire passer le message sur l'importance de ce scrutin !

Pour **M. BOUBY**, il est une bonne chose de faire passer le message aux personnels leur demandant d'aller voter mais, il ne faut pas voter dans le vide ! Il faut qu'il y ait une vraie information des syndicats concernant leur profession de foi et la politique qu'ils veulent mettre en place !

M. HALBOUT conclut ce débat en insistant sur l'importance de ces élections : « tout le monde est concerné ! ». Pour répondre à **Mme JOAB**, **M. HALBOUT** demande à **M. GUEVELLOU** qu'un message puisse être adressé rapidement, au nom de la Direction, aux enseignants et aux personnels de la Faculté des Sciences de Montpellier.

i- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'assemblée que la prochaine séance interviendra le *mercredi 17 décembre 2014, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -*.

L'ordre du jour provisoire prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 245,
3. Point sur l'Offre de formation,
4. Point sur les campagnes d'emplois,
5. Tutorat étudiant,
6. Présentation des projets pédagogiques,
7. Présentation du service CASSIOPEE,
8. Présentation de la BU,
9. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 9 décembre 2014, 13h30 - Grande Salle du bât. 13 -.

2) APPROBATION DU PV N°244 - 22 OCTOBRE 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **Mme DEGOLS** a donné procuration à **M. ALI**,
- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme FISTON-LAVIER** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **Mme GALL-BORRUT** a donné procuration à **M. MANCHERON**,
- **M. LAGARRIGUE** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. IN**,
- **M. MAUREL** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **M. VIGNES** - jusqu'à 9h30,
- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **Mme DURAO-CABECA**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,
- **M. VERNICOS** a donné procuration à **Mme JOAB**,
- **M. VINDOLET** a donné procuration à **Mme HAMMAR**.

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

En l'absence de remarques, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n°244 du 22 octobre 2014.

Votants : 30 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 30

Le PV n° 244 du 22 octobre 2014 recueille un avis FAVORABLE UNANIME.

M. BOUBY souhaite effectivement que soit félicitée l'équipe administrative pour la qualité de ce travail !

3) POINT FESTISCIENCES 2014

M. HALBOUT rappelle que Festisciences est une manifestation qui se veut festive et collaborative, entre l'ensemble des associations étudiantes et la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT invite **Mme BOYER**, Responsable du service Communication de la Faculté à présenter un point de situation sur cette manifestation, arrivant à grands pas !

Mme BOYER indique qu'en dépit de l'aléa météorologique, les étudiants sont très motivés par cet évènement ; elle rappelle à nouveau que tous les étudiants et les personnels sont invités !

M. BOYER présente le programme de la journée :



Jeudi 27 novembre 2014

Festisciences

La fête de la Fac organisée par les Assos étudiantes

Animations toute la journée sur la place Lagarrigue.

11h à 13h30
Amphi Bât 6

14h00
Amphi Dumontel Bât 7

15h00
Amphi Dumontel Bât 7

17h00
Amphi 6.02

18h30
Maison des étudiants

Présentation de nos Masters

Conférence de Pawel Pieranski :
Cristaux liquides, la matière sensible

Remise des prix :
Nos étudiants sont entrepreneurs, nos étudiants sont méritants

Présentation :
Mobilité internationale

Concert : *Ecume & le Must*
avec le repas de l'association *Ouvre-Tête*



festisciences

Le festisciences, c'est la fac en fête !
Venez participer toute la journée aux animations sur votre campus !

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU FESTISCIENCES

Dès 9h : Retrouvez toute la journée vos assos préférées !
Place Lagarrigue (devant la BU)

- Un petit creux ? Distribution de *Crêpes, Gâteaux, Barbe à papa et de Popcorn* par les assos *UNEF* et *Xénope*
- Venez chercher vos *Eco-Cups* chez *EDDA* !
- Un moment de détente autour de divers *jeux* vous est proposé par *Licernes*.

D'autres assos vous attendent également à leurs stands :
AATUM, AEV, Ecume, GNUM, Ouvre-tête, et Quanta !

- **A partir de 10h** : Inscriptions pour les *courses à trois patins* organisées par *Xénope*. - Départ tous les 1/2 d'heure place Lagarrigue.
- **10h** : Le *GNUM* vous propose une *balade naturaliste* dans le campus ! - Départ place Lagarrigue.
- **11h30 - 13h** : Renseignez-vous sur les *Masters* de notre Fac - Conférences dans les *Amphis* du Bât 6
- **12h - 14h** : *Buffet* gratuit, éthique et bio concocté par l'*Ouvre-Tête* - Place Lagarrigue
- **13h - 16h** : Rencontrez les responsables de nos *Masters* - Stand au *4EC* du Bât 7
- **13h - 14h** : *Mini-tournois* de *Dodge Ball* et de *Foot* à l'espace pelouse. - Inscriptions au stand *Xénope*.
- **14h** : Conférence de *Pawel Pieranski* : les *cristaux liquides* et la *matière sensible* - Amphi Dumontel
- **14h30** : Départ pour une 2^e *balade naturaliste* organisée par le *GNUM* - Départ place Lagarrigue
- **15h** : *Remise des Prix* (étudiants entrepreneurs et méritants) - Amphi Dumontel
- **16h** : *Phases finales* des mini-tournois de *Dodge Ball* et *Foot* - Espace Pelouse
- **17h** : Envie de voyager ? Les *Ri* répondent à vos questions sur la *mobilité internationale* ! - Amphi 6.02
- **18h30 - 23h** : *Double Concert* assuré par *Ecume* et le *Must*, autour d'un *buffet* offert par l'*Ouvre-Tête* - Maison Des Ballast

Couverture médiatique assurée par *Radio Campus* et *D'Click* tout au long de la journée

Un événement organisé par la Fac de Sciences

M. HALBOUT souligne les initiatives de certaines communautés enseignantes pour mettre à l'honneur certains de leurs étudiants.

M. SOROT prend la parole et demande si la journée est banalisée pour tous les étudiants.

M. HALBOUT répond que la journée est banalisée pour les étudiants de Licence 2 et Licence 3. S'agissant des Masters, cela est à l'appréciation des équipes pédagogiques ; il espère toutefois qu'il y aura un maximum d'enseignements banalisés.

M. HALBOUT compte sur la présence pleine et entière des étudiants à cette manifestation qui, il le rappelle, est organisée par les associations estudiantines.

M. SOROT note que des enseignants de la Faculté ne se sentent pas concernés par Festisciences : « aucune promotion n'a été faite lors des cours et TD ! »

M. HALBOUT le regrette fortement. Il indique que l'information a été communiquée il y a déjà plusieurs semaines lors de - nombreux - Comité de direction notamment ; qu'en outre, un article est en ligne sur le site web de la Faculté - et sur l'ensemble des réseaux sociaux - ; des courriels ont d'ores et déjà été adressés à toute la communauté. Le message est donc passé !

Mme BOOTH pense qu'il est primordial que les enseignants assurent le relai auprès des étudiants !

M. HALBOUT note la remarque de Mme BOOTH. « Cela est indispensable pour que cette journée soit une réussite ! »

M. BOUBY est d'autant plus surpris que ce sont les étudiants qui sensibilisent les enseignants sur l'existence de cette manifestation !

M. HALBOUT fait observer aux membres du Conseil que la journée Festisciences du 27 novembre 2014 apparaissait dès sa publication, sur le calendrier universitaire 2014-2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier !

M. HALBOUT espère néanmoins que ce regroupement festif et convivial au sein de la Faculté des Sciences « prendra » et qu'il y aura plus de participants que l'an dernier et moins que l'an prochain !

M. HALBOUT remercie toutes les associations étudiantes présentes - dans cette salle - à Festisciences 2014 !

4) CADRAGE DES MCC POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. HALBOUT rappelle que lors de sa séance de septembre dernier, le Conseil a débattu des Modalités de Contrôle des Connaissances et qu'à cet effet, il s'est quitté sur une ambiguïté concernant les étudiants Sportifs de Haut Niveau - SHN-.

M. HALBOUT précise que l'essentiel du débat portait alors sur la prise en compte de la pratique sportive pour l'ensemble des étudiants de la Faculté. Il avait été décidé, de manière quasi-unanime, de reporter ce point et de ne pas entériner cette prise en compte des pratiques sportives régulières.

M. HALBOUT souhaite de plus faire part de discussions qui s'étaient tenues lors de la précédente mandature - en décembre 2013 - sur le cas particulier des Sportifs de Haut Niveau : « L'ensemble de ces éléments doit, dès lors, permettre au Conseil actuellement constitué, de lever l'ambiguïté. »

M. HALBOUT explique à l'auditoire que **M. MANCHERON** a noté que lors de la communication du vade-mecum des examens 2014-2015, l'article relatif aux Sportifs de Haut Niveau n'avait pas été supprimé.

M. HALBOUT justifie ceci en expliquant que **Mme DEGOLS** avait rappelé l'engagement pris pour cinq étudiants Sportifs de Haut Niveau actuellement inscrits au sein de la Faculté. La question qui se pose est donc de savoir si le Conseil revient sur cette situation ou bien, si l'interprétation faite est définitivement validée.

Pour conclure son propos, **M. HALBOUT** souhaite s'excuser sur le fait qu'il puisse y avoir une incompréhension sur ce point « insuffisamment traité » ; il entend en conséquence laisser la parole aux conseillers.

M. MANCHERON explique que le problème qu'il souhaite évoquer est que le Conseil a précédemment voté la suppression de l'article 26 des MCC 2014-2015 Licence relatif aux pratiques sportives. Lorsque la Faculté a communiqué ce document aux enseignants - soit dix jours après la validation du Conseil -, cet article avait été allégé et non supprimé et, en plus, il a été ajouté pour les Masters ...

Pour **M. MANCHERON**, que certaines modifications à la marge soient effectuées entre temps ne lui pose pas problème mais le document qui a été diffusé n'est pas celui qui avait été entériné par le Conseil ; cela est très gênant et pose un problème de fond : « lorsque le Conseil prend une décision, elle doit être respectée ! »

M. HALBOUT rappelle que lors de cette discussion, le cas spécifique des Sportifs de Haut Niveau n'avait pas été évoqué et qu'il avait été précisé que ce débat ne devait pas les concerner.

M. MANCHERON conçoit que chacun essaie de faire de son mieux dans un temps imparti toujours plus restreint mais la réponse qu'il a reçu lui précisant qu'il ne s'agissait que d'une « question d'interprétation » lui pose problème : ici, il ne s'agit pas d'une simple question d'interprétation !

M. HALBOUT rappelle que la prise en compte des pratiques Sportives de Haut Niveau n'avait pas été explicitement citée lors de ce débat. Le problème qui peut effectivement persister relève, à ses yeux, d'une imprécision : dans la discussion, tout a été supprimé - « sans doute à tort » - y compris des éléments concernant les Sportifs de Haut Niveau. Toutefois, **M. HALBOUT** se doit de rappeler que la prise en compte de ces pratiques avait déjà été discutée par le Conseil même si l'assemblée aujourd'hui réunie, n'a pas évoquée précisément ce point en septembre dernier.

M. HALBOUT considère que la Direction n'est pas allée contre une décision prise en Conseil : la prise en compte de la pratique sportive « régulière » a été supprimée comme l'avait demandé le Conseil. Pourtant, dans les documents présentés, ce distinguo n'avait pas été intégré.

En conséquence, **M. HALBOUT** précise qu'il est possible qu'un nouveau débat puisse intervenir sur ce sujet.

M. MANCHERON dit qu'objectivement, il n'y a pas eu lors de ces discussions de distinction entre les Sportifs de Haut Niveau et les pratiques sportives de manière générale ; aussi, si un débat doit avoir lieu, il n'en demeure pas moins qu'en ce qui le concerne, toute pratique sportive ne bénéficie pas de bonification.

M. MANCHERON réitère ses propos : « le document qui a été diffusé n'est pas celui qui a été validé par le Conseil ! ».

M. HALBOUT répète qu'il avait été indiqué avant le vote que la suppression de l'article ne concernait pas les Sportifs de Haut Niveau et que le Conseil précédent, en décembre, avait débattu de ce sujet. Il est important que les Sportifs de Haut Niveau puissent bénéficier d'un engagement fort de la part de la Faculté discuté avant qu'il ne candidatent au sein de notre composante !

M. HALBOUT s'interroge quant au fait de savoir s'il est possible de revenir sur ce qui leur a déjà été dit en leur indiquant que finalement les discussions sur la prise en compte des pratiques sportives régulières ont, *de facto*, remis en cause les bonifications qui leur avaient été annoncées.

Pour **M. MANCHERON**, il s'agit d'une question de fond : « comment sont mises en œuvre les décisions prises par le Conseil ? »

M. MANCHERON propose d'effectuer un très rapide sondage auprès des conseillers. Il s'adresse à l'auditoire en leur demandant qui avait intégré - comme lui - dans la suppression de l'article concerné, le maintien de la prise en compte d'une bonification pour les Sportifs de Haut Niveau : trois personnes répondent positivement à la question.

M. MANCHERON pose une nouvelle question à l'assemblée : « qui pensait que les Sportifs de Haut Niveau étaient exclus de la suppression ? » Les conseillers indiquent ne pas comprendre la question.

M. HALBOUT pense que pour la grande majorité de l'assistance, cette question leur avait apparemment échappé, tout comme à lui-même au demeurant ; c'est pour cela qu'il lui semble important de préciser les choses aujourd'hui.

Mme DURAO-CABECA se rappelle le fait qu'il avait été dit que le Conseil reviendrait sur cette question en cours d'année universitaire.

M. HALBOUT répond dans ce contexte qu'il s'agit des pratiques sportives générales mais que cela ne concerne pas les Sportifs de Haut Niveau.

M. THALER précise que le Conseil de septembre n'a pas abordé le sujet des pratiques sportives ; implicitement, cela signifie que le Conseil a mis « de côté » une discussion qui est intervenue il y a déjà quelques mois. Aujourd'hui, cela concerne les étudiants Sportifs de Haut Niveau. Le Conseil n'a pas évoqué ce cas car « tacitement », tous les conseillers l'avaient mis de côté ! « Alors oui, en effet, nous n'avons pas évoqué les Sportifs de Haut Niveau. »

M. MANCHERON insiste : « tout l'article a été rejeté en bloc par le Conseil ! »

M. HALBOUT relève qu'il est précisé dans le PV de cette séance qu'il n'y aura aucune bonification pour les étudiants de la Faculté des Sciences pratiquant une activité sportive et ... qui ne sont pas Sportifs de Haut Niveau. Ceux-là ne sont pas concernés !

M. BOUBY rappelle qu'il était l'un de ceux qui s'est opposé à la bonification pour les pratiques sportives régulières. Toutefois, il était d'accord pour que les sportifs de haut niveau soient pris en compte et que leur formation soit adaptée à leurs besoins. « Alors, oui, peut-être que le Conseil ne s'est pas compris ».

M. BOUBY indique que le texte mis à disposition des conseillers faisant suite au débat de décembre dernier ; il y a eu ensuite un amalgame entre les Sportifs de Haut Niveau et les étudiants pratiquant une activité sportive régulière.

M. GUEVELLOU prend la parole en rappelant que les codes de l'Education et du Sport qui demeurent les textes officiels, doivent amener la Faculté des Sciences à offrir aux Sportifs de Haut Niveau la possibilité de pouvoir concilier, durant leurs études, leur pratique sportive et leurs enseignements.

Pour **M. IMBERT**, s'il y a des règles, le Conseil ne donc peut pas les discuter !

M. IMBERT ajoute que la Faculté n'est cependant pas obligée de bonifier les Sportifs de Haut Niveau à hauteur d'un certain nombre de points. En outre, il ne voit pas pourquoi il ne serait pas possible d'apporter une bonification à des étudiants qui pratiquent des activités de haut niveau que ce soit au titre d'un engagement associatif ou même ... en cuisine ... La Faculté dispose de tout un panel d'étudiants qui justifient d'engagements dits de haut niveau !

M. HALBOUT explique que pour les Sportifs de Haut Niveau, l'établissement est effectivement assujéti à des prescriptions réglementaires ne serait-ce qu'au vu de la liste annuelle émanant du ministère sur laquelle émerge les SHN. A contrario, il n'en existe à ce jour aucune pour les étudiants engagés dans le milieu associatif !

M. HALBOUT répète que s'il y a eu pour ce Conseil une incompréhension, celui-ci a toujours le choix dans l'intérêt de tous, de revenir sur la décision qui a été prise.

M. MANCHERON précise qu'il a adressé un courriel le 23 septembre dernier à **M. HALBOUT** pour lui indiquer que dans la mesure où le Conseil n'avait pas eu le temps de mener correctement une réflexion, il serait préférable de remettre la validation du texte à plus tard. « Effectivement, il y a une source d'ambiguïté. » Cependant, il a été voté en Conseil le fait de supprimer l'article relatif aux pratiques sportives dans sa globalité car le Conseil n'était pas en mesure de statuer précisément : il a été décidé que le débat sur ce sujet se poursuivrait durant l'année à venir afin qu'une décision définitive puisse être prise pour la rentrée prochaine.

M. MANCHERON répète que le texte voté par le Conseil ne mentionne pas le cas spécifique des Sportifs de Haut Niveau. En outre, cet article n'était pas mentionné dans les MCC des Masters et il a été ajouté dans le texte diffusé par la Direction de la Faculté !

M. MANCHERON est gêné car il le répète : « le document qui a été diffusé n'est pas celui qui a été voté par le Conseil du 24 septembre 2014 ! »

M. MANCHERON explique qu'en tant qu'arbitre sportif, il a toujours entendu dire qu'il ne fallait pas compenser une erreur par une deuxième erreur : cela fait donc deux erreurs !

M. MANCHERON veut bien croire qu'il y ait eu équivoque et que l'erreur a été de ne pas la relever lors de Conseil ; il n'empêche que ce qui a été entériné par le Conseil doit être respecté et, ne pas le respecter est faire une deuxième erreur !

M. MANCHERON considère que cela lui pose un réel problème de légitimité !

M. HALBOUT répète qu'effectivement, lors du Conseil de septembre dernier, la situation de ces étudiants, sportifs de haut niveau, n'a pas été intégrée alors que cela aurait dû être le cas ; « Aujourd'hui, cela peut être ré intégré pour corriger l'erreur ... peut-être que le Directeur aurait dû convoquer un Conseil exceptionnel pour solliciter un ultime avis de tous les élus ! »

M. HALBOUT rappelle le contexte d'origine sur la question de la pratique du Sport : un groupe de travail avait été constitué et avait formulé des recommandations. Dans un premier temps, un débat très clair sur la bonification des Sportifs de Haut niveau s'en est suivi en décembre 2013 puis dans une deuxième étape, une discussion également transparente, concernant le texte « toiletté » des pratiques sportives, a eu lieu en septembre dernier.

M. HALBOUT pose une question simple : « le Conseil doit-il revenir sur le vade-mecum transmis au sein de la Faculté, pour les cinq étudiants Sportifs de Haut Niveau actuellement inscrits au sein de notre composante ? »

Après vérification, **M. MANCHERON** relève qu'en décembre 2013, le Conseil avait effectivement débattu d'une éventuelle bonification pour les étudiants sportifs mais aucun vote n'était intervenu.

M. HALBOUT répond qu'il n'y a pas eu formalisation par un vote mais il est indiqué dans le PV qu'il n'y a pas eu d'opposition au texte présenté.

M. IMBERT répète qu'il a assurément manqué la particularité des Sportifs de Haut Niveau ; il convient donc d'en discuter. Toutefois, il souhaite clore ce débat et entend noter que des engagements ont été pris par le précédent Conseil de la Faculté ! Par contre, il considère qu'il est important d'avoir une discussion plus large sur les pratiques sportives pour que tout soit définitivement tiré au clair !

M. HALBOUT acquiesce : il propose une clarification immédiate du texte des Modalités de Contrôle des Connaissances pour cette année universitaire et, à partir de janvier 2015, un débat sur la prise en compte de l'ensemble des pratiques exercées par les étudiants. Cela devra permettre d'adresser des messages clairs, en amont, aux étudiants qui souhaiteraient candidater à la Faculté des Sciences à la prochaine rentrée.

M. MANCHERON reprend la parole et indique que sur le PV du Conseil du 11 décembre 2013, auquel il n'était effectivement pas présent, il est écrit que « *M. HALBOUT indique aux conseillers que s'ils approuvent ce cadrage des pratiques sportives des étudiants, il sera intégré directement dans les futures MCC de la Faculté.* ». Cela signifie donc bien que c'était sous réserve d'approbation et surtout, dans le cadre d'une discussion et d'un vote. « En septembre dernier, il y a eu un vote ! »

M. HALBOUT rappelle que le cas des Sportifs de Haut Niveau n'avait pas été évoqué lors du vote du 24 septembre dernier. Il a même été précisé au moment du vote que cela ne les concernait pas ...

Mme DURAO-CABECA propose de valider le texte qui a été diffusé pour cette année.

M. HALBOUT acquiesce.

Mme JOAB demande à **M. HALBOUT** de projeter le texte du vade-mecum et notamment, la partie relative aux pratiques sportives et aux étudiants Sportifs de Haut Niveau.

M. MANCHERON note que le vade-mecum disponible sur l'ENT est le document qui a été adopté par le Conseil. Ce n'est pas la version qui a été diffusée par la direction.

M. GUEVELLOU s'en étonne et explique que le vade-mecum des examens 2014-2015 a en effet, fait l'objet de plusieurs versions avant d'être définitif - *M. GUEVELLOU s'absente afin de rechercher la version définitive du document* -.

Mme CISSE pense qu'il serait bon d'attendre avant de valider quoique ce soit afin que tous les conseillers puissent prendre connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du document, **Mme CISSE** ne comprend pas l'article 25 ainsi que l'article 26 !

M. HALBOUT lui répond en lui précisant que c'est l'article 26 qui a été supprimé mais pas en bloc et propose au Conseil de valider définitivement les Modalités de Contrôle des Connaissances dans la version du vade-mecum synthétisant les travaux des Conseils précédents :

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 15

Défavorable : 3

Favorable : 9

Le Conseil VALIDE le texte des Modalités de Contrôle des Connaissances dans la version du vade-mecum des examens 2014-2015 synthétisant les travaux des Conseils précédents.

M. HALBOUT conclut qu'il a entendu les alertes sur le fonctionnement du Conseil ainsi que les interrogations de **M. MANCHERON**. « Force est de constater qu'il y a bien eu un problème. »

M. IMBERT demande que soit noté textuellement dans le PV qu'il souhaite que ce vote « pour » ne concerne pas un vote pour le contenu de cet article mais bien pour sortir de cet imbroglio !

M. HALBOUT adhère pleinement à la proposition de **M. IMBERT**.

M. HALBOUT demande au Conseil de bien vouloir excuser la Direction de la Faculté des Sciences pour cette difficulté et remercie **M. MANCHERON** pour sa vigilance.

5) POINT SUR LA DÉMARCHÉ QUALITÉ ET L'AGENDA 21

a- Démarche qualité

M. HALBOUT invite **Mme VILLANUEVA-THERON** à faire un point de situation sur la démarche Qualité de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT indique que la Direction veut relancer ce travail qui avait été initié par **Mme STRAUSS** et **M. FILALI-MOUTEI**, sous l'égide de **M. GUEVELLOU**.

Mme VILLANUEVA-THERON explique qu'un personnel contractuel de catégorie B sera recruté dès le mois de janvier prochain pour poursuivre ce travail ; cette personne sera sous contrat jusqu'en juin 2015.

Mme VILLANUEVA-THERON rappelle que **Mme STRAUSS** et **M. FILALI-MOUTEI** avaient rencontré l'ensemble des services administratifs afin de dresser un premier état des lieux des pratiques et process et envisager par là-même, les améliorations à apporter et à mettre en œuvre.

Mme VILLANUEVA-THERON présente le document qui avait été proposé au Conseil le 11 décembre 2013 en précisant qu'elle l'a complété avec ce qui devra, entre autre, être réalisé par la personne reprenant le dossier - *cf. Annexe 2* -.

M. HALBOUT souhaite qu'un groupe de travail puisse de constituer et invite les élus à y participer. Un certain nombre de membres avaient déjà été référencés : des agents administratifs et techniques venant des Départements d'enseignement ainsi que des élus étudiants.

M. HALBOUT note, qu'il n'y a pas d'étudiant participant à cette réflexion. Il demande aux élus étudiants s'ils souhaitent s'y joindre.

M. SOROT se propose.

M. HALBOUT explique que ce travail a été stoppé car **Mme STRAUSS** est actuellement en congé de formation professionnelle. Aussi, cette démarche est d'autant plus importante que la Faculté est dans un contexte de fusion et, tout ce qui pourra éclairer le Conseil et tous les acteurs de la composante, est important !

M. IMBERT se déclare inquiet quand il voit que le poste de Technicien ne couvre qu'une période de six mois. Ce travail demande plus et n'est pas du niveau de la catégorie B. Comme d'habitude, cela pose la question des moyens que l'on se donne pour des missions assez importantes !

M. HALBOUT indique qu'au départ, c'était la mission d'un agent de catégorie C. La Direction a bien compris qu'il fallait une qualification supérieure. Il s'agit donc d'une première action prise en charge par le budget de la composante ; il convient de le souligner.

b- Agenda 21

M. HALBOUT explique que des étudiants de la Faculté des Sciences sont impliqués dans le projet Agenda 21 et demande à **M. THALER** de présenter cette démarche dans ses détails - *cf. Annexe 3* -.

M. THALER souhaite rendre hommage aux associations étudiantes qui sont les acteurs les plus importants pour la mise en œuvre concrète de ce projet. Ce sont ces dernières qui avaient demandé à inscrire cet objectif pour l'établissement et en promouvoir l'action auprès de tous les étudiants du campus.

A titre d'exemple, **M. LAGARRIGUE** précise qu'il mène actuellement une étude sur les différentes consommations énergétiques au sein de la Faculté des Sciences.

M. THALER ajoute qu'il s'agit d'un bilan carbone qui est une obligation légale. L'Université Montpellier 2 peut remercier le Master Energie de la Faculté de se charger de cette obligation qui profite à toute la communauté universitaire !

M. HALBOUT fait observer à l'assistance que comme il n'y aura plus d'Université Montpellier 2, il est bon que la Faculté des Sciences prenne des initiatives en la matière. Les études énergétiques faites sur certains bâtiments ne peuvent que nous être utiles d'autant plus qu'un certain nombre de locaux ne sont pas encore pris en compte dans la rénovation et la réhabilitation initiées dans le cadre de

l'Opération Campus - notamment le bâtiment 5 qui est très énergivore -. Il est donc très important de coupler ces études énergétiques avec les programmations immobilières.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que les jurys pour le Plan Campus vont bientôt se réunir. A cet effet, une des demandes remontée auprès des cabinets d'architectes en compétition, est de réaliser des bâtiments à haute qualité environnementale.

M. IMBERT remarque que depuis son arrivée à l'Université Montpellier 2, il a vu peu d'évolution concernant l'Agenda 21. Il ne souhaite pas évoquer le nombre de blocs de climatiseur qui apparaissent sur les bâtiments, le plan de circulation qui ne se limite pas à la seule circulation, la gestion des déchets - « surtout sur le papier dont la politique est scandaleuse ! » -, ...

M. IMBERT note certes l'affichage et la volonté mais qu'il n'y a rien de concret dans le cadre de cet Agenda 21, même s'il entend relever que ce n'est pas du fait de la Faculté des Sciences mais de la seule responsabilité de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT souhaite que Faculté s'implique plus qu'elle ne le fait actuellement dans la politique immobilière. Cette transition liée à la fusion est un défi pour la composante : « ce qui n'a pas été fait, la Faculté des Sciences doit le faire ! »

M. HALBOUT témoigne qu'un vrai changement est en cours dans ce domaine même s'il n'est pas encore visible pour l'instant. Il cite **M. GUEVELLOU** en sa qualité de Responsable administratif qui s'engage pleinement dans cette reprise en main du volet patrimonial : « il s'implique au nom de la composante ! »

M. HALBOUT évoque les dernières constructions et rénovations : les efforts sont visibles aux bâtiments 23 et 25 !

S'agissant du plan de circulation, **M. HALBOUT** rappelle que **M. PAGANELLI**, Directeur Général délégué à l'Opération CAMPUS au niveau du PRES/COMUE, est venu faire de nombreux points en Conseil. Dès que la situation de la COMUE sera stabilisée, il sera à nouveau invité. Il est prévu, dans le cadre du Plan Campus, de revoir les modalités de circulation, notamment dans le cadre des réaménagements intérieurs ; de plus, derrière cette action se pose la question très sensible des places de parking ...

Enfin, **M. HALBOUT** précise qu'il espère avoir une entrevue prochaine avec la Mairie de Montpellier pour faire un point sur la desserte du Tramway.

M. BOUBY explique qu'il a toujours été favorable à l'Agenda 21 mais sans moyen et effet réel, cela ne sert à rien. Il prend l'exemple d'une étude sollicitée et réalisée par l'Université Montpellier 2 concernant l'utilisation de l'eau. Au sein des laboratoires de Chimie, la quantité d'eau perdue est énorme. Les résultats de cette étude n'ont jamais été communiqués et surtout, il n'y a eu aucune incitation, ni moyen donné, pour mettre en place un nouveau système, si ce n'est la bonne volonté des personnels des salles de TP et de laboratoire de Chimie !

M. BOUBY précise que pour sa propre salle de TP, il a fait l'effort de limiter au maximum les eaux perdues mais cela demande un investissement important et une volonté portée par les seuls techniciens et responsables de la salle de TP du Département.

M. ALI pense que s'il n'y a pas une réelle volonté de la part de l'Université Montpellier 2 et s'il n'y a pas une politique effective qui permet d'aller dans le sens de l'Agenda 21 - en réduisant le nombre de voitures sur le campus ou en valorisant le déplacement à bicyclette par exemple -, on pourra avoir un affichage mais cela restera un coup d'épée dans l'eau !

Pour **M. BOUBY**, il faut effectivement mener des études et tendre vers l'Agenda 21 mais cela ne doit pas se faire uniquement en comptant sur « les personnels d'en bas ». Une politique d'établissement est nécessaire, intégrant des mesures financières incitatives ; si tel n'est pas le cas, cela n'est évidemment que de l'affichage ! Cela fait quinze ans que l'Université affiche l'Agenda 1 et cela fait quinze ans que l'on se fiche de nous !

M. BOUBY insiste : « il faut mettre des moyens en place. On ne peut pas afficher des choses juste pour afficher ! »

M. HALBOUT propose que l'on commence à décliner très concrètement une politique Faculté des Sciences en la matière.

M. THALER rebondit sur l'eau perdue et informe l'assemblée qu'au sein de l'Université Montpellier 2, la facture d'eau a diminué de 25 % en deux ans car très pratiquement, la DPI a fait le nécessaire sur le réseau d'adduction interne. Personne n'est au courant car il y a eu trop peu de communication là-dessus. L'un des premiers problèmes est donc la communication !

M. IMBERT pense que cette diminution est essentiellement due à la consommation d'eau en bouteille !

M. THALER ne croit pas que cela est dû à la consommation en bouteilles et rappelle que l'Université Montpellier 2 était la deuxième facture d'eau de l'agglomération de Montpellier. La raison principale est peut-être la fermeture de la piscine qui a participé à la diminution de la facture d'eau.

M. BOUBY lui répond et précise que le volume d'eau utilisé par la piscine est quelque chose de totalement dérisoire comparé au volume d'eau consommé. Les consommations d'eau ont diminué car des conduites qui étaient versées dans différents endroits ont effectivement été mises en place par la DPI.

M. THALER ajoute qu'un travail a été réalisé sur les réseaux de refroidissement, notamment au sein des laboratoires de Géologie.

M. HALBOUT conclut ce débat en rappelant que la Faculté des Sciences promouvra des actions concrètes, dégagera des moyens et fera d'Agenda 21 une priorité !

6) PRÉSENTATION DE L'ALTERNANCE À LA FDS

M. HALBOUT invite l'équipe du CREUFOP et du CFA UM2 à présenter le dispositif de l'Alternance au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. VIGNAL, Directeur du service de Formation continue présente son équipe : **Mme DURAND**, Directrice du CFA de l'UM2 et Responsable de la partie Apprentissage, **Mme BOZOVIC** et **Mme FEIST**, relais Alternance au sein de la Formation continue.

M. HALBOUT ajoute que les référents de la Faculté des Sciences sont **M. TUGAUT-BRIGARDIS** et, plus généralement, le service Relations Entreprises.

M. VIGNAL et l'ensemble des intervenants présentent le dispositif de l'Alternance - Cf. *Annexe 4* -.

M. HALBOUT remercie les orateurs pour leurs présentations respectives et rappelle que la politique de la Faculté est de ne pas créer des formations propres à l'Alternance mais de permettre aux étudiants qui sont en Alternance de bénéficier de toutes les formations.

M. THALER indique que sur la Faculté des Sciences, deux mentions de Master - Master Eau et Master Ecologie - sont ouvertes à l'Apprentissage. A la rentrée prochaine, elles seront complétées par la mention Master Chimie comprenant des parcours ciblés.

M. THALER précise que ce dispositif est ouvert aux entreprises mais aussi aux établissements publics et collectivités territoriales.

M. VIGNAL rappelle que l'objectif est de pouvoir proposer au public concerné, la formation qui lui convient en fonction de ses besoins.

M. BOUBY prend la parole et informe les membres du Conseil que la création d'un nouveau Centre de Formation d'Apprentis était à l'ordre du jour du Comité Technique de l'Université Montpellier 2 : « cette création a été refusée à l'unanimité ! » Nous mettons en place quelque chose qui existe depuis longtemps en Allemagne et dans d'autres pays où il a été constaté une dérive totale de ce système. L'Education en France a énormément évolué au cours des dernières années surtout dans les premier et second degrés où ont été retirées les formations telles que le CAP et le BEP qui accordaient à l'époque, des formations en Alternance de qualité pour des publics qui n'avaient rien à faire à l'université. Avec la destruction du système secondaire, les établissements universitaires connaissent un afflux d'étudiants qui n'ont pas forcément le niveau pour y arriver.

M. BOUBY rappelle que la mission première d'une université est de conférer des connaissances générales pour mener des études supérieures et non pour alimenter les seules entreprises locales, et encore moins former ou créer des diplômes plus ou moins spécifiques à ces entreprises !

M. BOUBY sait très bien qu'ici, on dira « que ce n'est pas pareil, que tout est cadré et qu'on a mis des barrières pour que cela ne dérive pas ! ». **M. BOUBY** reprend l'exemple de l'Europe, avec les mises en place du LMD, de la nouvelle université, de la COMUE, de la régionalisation, ... Ces actions et donc ces formations rapporteront de l'argent aux universités : c'est l'unique objectif ! Si le ministère souhaite développer la formation en Alternance - pour laquelle Sud Education ne s'oppose pas -, il faut que cela soit ciblé sur des formations universitaires très ponctuelles concernant des publics relativement réduits. Ici, on parle du développement de la formation en Alternance et plus généralement de la professionnalisation à l'intérieur des universités ...

Pour **M. BOUBY**, cela pose un autre problème : par rapport aux formations classiques, il faudra intégrer un public pour lequel nous serons contraints de modifier le contenu et, en plus, intervenir en fonction des dates de disponibilité de ces étudiants en Alternance.

M. BOUBY explique que ces formations en Alternance vont considérablement modifier « la vie » des équipes pédagogiques et des personnels administratifs et techniques. Ils feront face à un travail plus important tout en percevant le même salaire pour les seconds. Quant aux enseignants, ils pourront bénéficier d'heures complémentaires !

M. BOUBY rappelle que Sud Education n'est pas contre l'Alternance mais cette politique doit être réfléchie. « L'Alternance est nécessaire mais elle doit être cadrée ! »

Concernant l'alerte relative aux personnels administratifs et techniques, **M. HALBOUT** pense qu'il faut entendre ce qu'il vient d'être dit. Aussi, il précise qu'au cours des diverses discussions que la Direction de la Faculté a pu avoir avec le CFA, il a été demandé un soutien administratif devant permettre de prendre en compte la surcharge de travail. Il ne faut pas, non plus, oublier le soutien en personnels techniques.

M. BOUBY lui répond qu'il aimerait bien être remplacé lorsqu'il siège en Conseil de la Faculté des Sciences par exemple !

M. PECOUL demande s'il y a une cible privilégiée pour faire la promotion de ces formations en Apprentissage. Il pense que les Licences professionnelles sont peut-être le terrain le plus favorable.

M. THALER répond qu'il n'y a pas forcément un ciblage disciplinaire ou un niveau de qualification mais, plutôt, un degré de partenariat, plus ou moins élevé.

M. VIGNAL complète ce propos en expliquant que pour la promotion de l'Apprentissage et des contrats professionnels, il se base principalement sur la relation avec l'équipe pédagogique, c'est-à-dire que la construction d'une formation par Apprentissage sera accompagnée sur sollicitation de l'équipe qui est en lien direct avec le milieu professionnel. Il s'agit donc essentiellement d'un travail concerté qui part des responsables pédagogiques.

M. MANCHERON note que sur le site du CREUFOP, il est question d'un programme deuxième chance.

M. VIGNAL explique que ce programme est un dispositif au sein duquel la Région LR finance le service de Formation continue pour accueillir des publics qui sont principalement en situation de recherche d'emploi. C'est une négociation qui a lieu une fois par an avec la collectivité locale. Le service propose toute une série de formations qui pourra accueillir un public fragile lui permettant d'avoir la certitude de s'insérer dans le monde professionnel. La Région LR valide ou non ces formations ; le service fait remonter de par ses contacts avec les responsables pédagogiques, les formations où il y aura une demande d'offres d'emplois mais comme le financeur est la Région LR, elle valide *in fine* les formations et le nombre de stagiaires qui y participeront.

M. BOUBY reprend la parole en notant la destruction progressive des GRETA. Leur gestion est similaire à celle d'une entreprise et ce, pour pouvoir retirer le maximum d'argent ! En tant que syndicaliste, il essaie de voir toujours « plus loin que le bout de son nez » et d'alerter sur les risques ! Mais, et il conclut, il ne dénonce pas tout le travail qui a été réalisé par le CFA UM2 !

M. HALBOUT souligne la qualité du dispositif mis en place au sein de notre Université et l'excellence des relations avec les équipes qui animent le CFA et le CREUFOP.

M. HALBOUT remercie **M. VIGNAL** et toute son équipe pour leur présentation.

7) POINT SUR L'OFFRE DE FORMATION

M. HALBOUT indique que lors du prochain Conseil, ce point sera immanquablement développé en début de séance.

M. HALBOUT informe les conseillers que l'ensemble des Directeurs de département a fait part, lors de la dernière réunion de direction, de son souhait de mettre en place un groupe de travail au niveau du Conseil afin de réaliser une synthèse des retours sur chiffres et le cadrage proposés conjointement par **M. NOBILI** et les Responsables de Master.

M. HALBOUT demande si des conseillers ont, dès aujourd'hui, des retours à formuler.

Mme JOAB demande si les chiffres annoncés sont validés par les Responsables de formation.

M. NOBILI indique que ces derniers ont bien validés ces chiffres.

M. HALBOUT explique que l'on a présenté, pour chaque formation, les H/E théorique et les coûts réels (en heure) pour la composante. Deux choses doivent être cadrées dans l'offre de formation :

- le nombre d'heures par étudiant où il ne doit pas y avoir de différence importante d'une formation à une autre,
- la question de la soutenabilité du rapport entre le nombre d'heures réalisées et ce que les enseignants réalisent.

De nombreuses heures sont dispensées par des personnels venant d'autres établissements ou des chercheurs de nos UMR et l'on va conventionner la prise en charge de ces heures par les laboratoires ou les organismes qui veulent conserver ces UE stratégiques pour la continuité de l'adossement à la Recherche.

Concernant la partie MCC en document joint sur l'ENT, **M. MANCHERON** note qu'il y a des erreurs.

M. HOFFMANN explique que les erreurs vont être corrigées et propose à **M. MANCHERON** qu'ils puissent, tous les deux, apporter les corrections.

M. GASCA remarque que pour le Département des Langues, il y a un nombre d'heures en Master qui varie du simple au double d'une mention à l'autre. De plus, le Département n'arrive pas trop à savoir quels sont les parcours qui vont avoir plus ou moins d'Anglais.

M. NOBILI indique qu'il lui est possible de communiquer les détails par mention.

M. HALBOUT explique qu'il est là pour répondre aux questions de l'assemblée. Aussi, la différence entre le nombre d'heures de Langues d'un Master à un autre est un indicateur intéressant et, cela pose donc la question suivante : « pourquoi nos étudiants ne sont-ils pas tous traités de la même manière d'un Master à un autre ? Il faudra avoir une réflexion à ce sujet. »

M. HALBOUT demande si des élus souhaitent préparer une note pour la discussion du Conseil prochain, en rappelant que les chiffres sont présentés ce jour pour une discussion qui interviendra le 17 décembre prochain.

Mme JOAB demande pourquoi rédiger cette note.

M. HALBOUT lui répond que si des élus s'emparent de ces chiffres et réalisent une synthèse, cela évitera aux conseillers de découvrir les informations en temps réel, le jour même ... Les Responsables de formation pourront dès lors être plus facilement interpellés ; de plus, tous ne seront peut-être pas présents le 17 décembre. Pour avoir un débat qui a du sens, il faut un certain nombre de retours en amont !

M. MANCHERON souhaite que ne soit pas assimilé au calcul du coût théorique des formations, le coût réel de la formation. Ainsi, celui-ci ne tient pas compte du nombre d'heures impayées, du reversement de la Formation continue, ... Ce chiffre est certes un indicateur sur les heures mais il ne donne pas d'information sur le coût de la formation.

M. HALBOUT précise qu'il s'agit d'un indicateur sur les heures qui n'intègre pas le coût financier.

M. HALBOUT demande si un ou des conseillers veulent préparer une synthèse.

M. IMBERT répond que, normalement, tous les conseillers devraient lire les documents et avoir un avis sur la question. Ensuite, le Conseil pourra discuter sans qu'il y ait nécessité de la rédaction d'une synthèse.

M. HALBOUT souhaite que, de la même manière que la Direction a mis des indicateurs à disposition du Conseil, les conseillers puissent faire parvenir leurs premiers retours pour préparer le débat du 17 décembre et ce, afin que les Responsables de formations puissent apporter leurs réponses.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il serait dommage que seul un certain nombre de conseillers se penche sur la rédaction de la synthèse ; tous les conseillers sont effectivement concernés !

M. IMBERT ajoute qu'en tant que conseiller, tout le monde est obligé de faire quelque chose !

M. HALBOUT acquiesce et invite chaque membre du Conseil à lui faire un retour avec en copie **M. NOBILI**, au plus tard le mardi 9 décembre 2014 date de la tenue du Bureau.

Mme JOAB s'étonne de ne pas voir les taux d'insertion.

M. HALBOUT répond qu'ils sont disponibles directement sur le site de la Faculté des Sciences.

8) PRÉSENTATION ET VOTE DE PROJETS ÉTUDIANTS

M. HALBOUT propose aux conseillers un vote groupé sur l'ensemble des demandes de subvention des projets étudiants.

M. HALBOUT remercie à nouveau les associations qui participent à Festisciences pour leur réactivité dans la transmission des documents.

M. HALBOUT annonce qu'en en février prochain, d'autres projets associatifs pourront être présentés et rappelle que **Mme GAUCERAND** centralise les demandes. Il précise en outre que cette dernière peut accompagner les associations dans le montage du dossier.

Les Conseillers votent les subventions - projets étudiants dans le cadre de Festisciences 2014 - 27 novembre 2014 - :

- Association **Edda**,
- Association **Must**,
- Association **Ouvre tête**,
- Association **Xenope**,
- Prix de « **Nos étudiants sont entrepreneurs** ».

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 32

L'ensemble des subventions recueille un avis FAVORABLE UNANIME.

M. HALBOUT remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

M. IMBERT regrette de voter sur des projets qui ont déjà eu lieu !

M. HALBOUT répond que les demandes concernent le 27 novembre prochain. La Faculté paye sur facture comme cela l'avait été demandé par le Conseil et non sur des seules intentions !

9) QUESTIONS DIVERSES

Pour conclure cette séance, **M. HALBOUT** rappelle que la Newline du Conseil sera communiquée rapidement.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation active !

La **4ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 12h20**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND